

22 fév 2008 -19:30

Appartient à [Conseil des ministres du 22 février 2008](#)

Cour constitutionnelle

Cumul de fonctions d'un référendaire à la Cour constitutionnelle

Cumul de fonctions d'un référendaire à la Cour constitutionnelle

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant M. Willem Verrijdt, référendaire à la Cour constitutionnelle, à cumuler ses fonctions avec la fonction d'assistant à *l'Instituut voor Constitutioneel Recht van de Katholieke Universiteit Leuven*.

Ce cumul est compatible avec les limites autorisées par la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage.

Le projet entre en vigueur le 1er février 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe